

huile de palme

**LA FILIÈRE
PALMIER À HUILE
EN CÔTE D'IVOIRE**

UN CONDENSÉ
DES ENJEUX DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

MAXIME CUMUNEL
NOTE 13 - FEV 2020

Fondation pour
l'agriculture
et la ruralité
dans le monde



LA FILIÈRE
*palmier à
huile*

**EN CÔTE D'IVOIRE :
UN CONDENSÉ DES ENJEUX
DU**

*développe-
ment
durable*

SYNTHÈSE	4
-----------------	---

1	UNE FILIÈRE PERFORMANTE MAIS CONFRONTÉE À UNE CRISE DE DURABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	9
----------	--	---

	UNE INTERPROFESSION FONCTIONNELLE, REGROUPANT LA MAJORITÉ DES ACTEURS	9
--	--	---

	DES FAILLES STRUCTURELLES ACCENTUÉES PAR LA BAISSSE DES COURS	12
--	--	----

	AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ DES PETITS PRODUCTEURS POUR AMÉLIORER LEUR REVENU ET RÉPONDRE À LA HAUSSE DE LA DEMANDE SANS ACCENTUER LA DÉFORESTATION	15
--	--	----

2	DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES FAVORABLES À MOYEN TERME, MAIS MENACÉES PAR LA PROGRESSION DES IMPORTATIONS ASIATIQUES	21
----------	--	----

	DANS LA SOUS-RÉGION, UNE CONSOMMATION EN PLEIN ESSOR	21
--	---	----

	EN CÔTE D'IVOIRE, LA GUERRE DES HUILES	23
--	---	----

3	JOUER SUR PLUSIEURS LEVIERS POUR AMÉLIORER LA DURABILITÉ DE LA FILIÈRE	27
----------	---	----

	LES CLÉS DE LA TRANSFORMATION	27
--	--------------------------------------	----

	RENFORCER L'INTERPROFESSION	28
--	------------------------------------	----

	LE BESOIN D'UN ETAT PLUS RÉGULATEUR	28
--	--	----

	L'INDISPENSABLE SOUTIEN DES BAILLEURS	31
--	--	----

	ANNEXE 1 : DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU PALMIER À HUILE DE CÔTE D'IVOIRE (AIPH)	32
--	--	----

	ANNEXE 2 : BILAN OFFRE-DEMANDE DE L'HUILE DE PALME EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET EN CÔTE D'IVOIRE	36
--	--	----

La présente note s'inscrit dans le contexte plus large de l'intervention de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM) sur les enjeux de la filière ivoirienne du palmier à huile. A l'issue, notamment, d'un voyage d'étude de l'interprofession ivoirienne en France en 2018 et d'un débat organisé lors du Salon international de l'agriculture de Paris en février 2019, FARM a réalisé une mission en Côte d'Ivoire en mai 2019, comprenant à la fois des rencontres avec les acteurs de la filière et un atelier de réflexion prospective, visant à élaborer, de manière concertée, des pistes d'action pour relever les multiples défis posés au secteur. Cette note en récapitule les principales conclusions.

Vue d'Europe : une production au cœur de la lutte contre la déforestation

Les politiques européennes de lutte contre la déforestation importée s'articulent autour des réticences manifestées à l'égard de certaines productions agricoles, dont l'huile de palme, qui contribuent à la réduction des forêts tropicales. De fait, l'huile de palme est, à l'échelle mondiale, l'une de celle dont la durabilité environnementale est la plus discutée.

Le débat tend à se polariser sur l'huile importée des pays d'Asie du Sud-est. Pourtant, à l'échelle de la Côte d'Ivoire et, plus largement, de l'Afrique de l'Ouest, la problématique diffère quelque peu. D'abord, la très grande majorité des productions d'huile de palme africaines ne sont pas exportées en Europe mais restent consommées, presque exclusivement pour l'alimentation, dans la sous-région. La question ne se pose donc pas prioritairement sous l'angle de la déforestation importée, mais relève avant tout de préoccupations locales, sachant que le sujet est loin d'être anecdotique puisque les trois quarts de la forêt ivoirienne ont disparu depuis les années 1980 et que le déboisement, bien qu'en baisse, se poursuit à un rythme proche de 3% par an¹. Pour autant, ce constat ne réduit en rien la légitimité des bailleurs de fonds à soutenir la lutte contre la déforestation en Afrique. Outre que les forêts tropicales contribuent à l'atténuation du changement climatique global, l'huile de palme offre d'énormes atouts, liés à son exceptionnelle productivité par hectare², qui permet de contenir l'expansion des surfaces cultivées et d'accroître les revenus des ruraux.

Enfin, il convient de préciser, et c'est un paradoxe, qu'en Côte d'Ivoire la production d'huile de palme contribue moins à la déforestation que celles d'hévéa et de cacao, qui font pourtant l'objet de davantage de certifications environnementales et sont exportées en masse vers l'Europe.

Une filière majeure dans l'économie ivoirienne, avec un fort potentiel de croissance

La filière palme occupe une place cruciale dans les économies ouest-africaines, pour deux raisons. D'abord, et c'est d'autant plus vrai en Côte d'Ivoire, parce que l'huile de palme constitue l'un des produits essentiels du panier de la ménagère et que la hausse

de son prix constitue un facteur potentiel de déstabilisation sociale.

Par ailleurs, la quasi-intégralité des régimes de palme sont transformés localement, par une filière bien structurée qui fait vivre directement ou indirectement, dans ce pays, près de deux millions de personnes, soit 10% de la population, et exporte 45% de sa production (en 2017) dans la sous-région. Au total, selon certaines estimations, le secteur de l'huile de palme fournirait environ 2% du produit intérieur brut de la Côte d'Ivoire.

Cette filière dispose d'un atout considérable en raison de la forte augmentation prévue des consommations nationale et sous-régionale d'huile de palme, principalement pour l'alimentation, puisque ses autres usages, notamment cosmétiques, sont encore balbutiants.

Dans les principaux pays consommateurs d'Afrique subsaharienne, la demande devrait augmenter de près de 50 % à l'horizon 2030, par rapport à 2017, et ne pourra pas être satisfaite complètement par les productions locales. La Côte d'Ivoire bénéficie dès lors d'un potentiel commercial majeur, en ciblant une clientèle qui s'approvisionne de plus en plus auprès des pays asiatiques : le Bénin, par exemple, a importé pour près d'un demi-milliard de dollars d'huile de palme en 2017³.

Réaliser ce potentiel implique toutefois d'accroître fortement la productivité des petits planteurs, qui est aujourd'hui de l'ordre de 4,5 tonnes de régimes de fruits par hectare selon les estimations officielles - probablement autour de 7 t/ha en comptabilisant autoconsommation et marché informel -, contre près de 22 à 25 t/ha dans les plantations agroindustrielles. De l'amélioration des rendements dépendent également la réduction de la pauvreté rurale et l'amélioration de la compétitivité de la production ivoirienne face aux huiles importées, donc la capacité du secteur à créer de l'emploi, défi majeur posé à l'Afrique subsaharienne en raison de sa croissance démographique⁴. L'accroissement de la productivité peut aussi avoir des retombées positives pour l'environnement, via la limitation des surfaces cultivées, à condition cependant de s'accompagner de strictes réglementations publiques visant à contrôler la déforestation.

Une filière à l'œuvre face aux défis

La filière ivoirienne du palmier à huile est fonctionnelle et bien structurée. Elle repose sur la complémentarité des productions industrielles et des plantations villageoises, à des degrés selon les entreprises. Dans le cadre d'une contractualisation efficace, c'est cette complémentarité qui permet la performance des industriels et, ainsi, de la filière dans son ensemble.

L'Association interprofessionnelle du palmier à huile (AIPH) en constitue la cheville ouvrière. Elle regroupe de grandes sociétés industrielles, qui travaillent avec environ 40 000 petits planteurs, encadrés par des coopératives reconnues par l'Etat et très actives en matière de collecte, formation et entretien des pistes. Ces sociétés emploient

1 - Source : FAO et Secrétariat exécutif permanent REDD+, 2017, «Données forestières de base pour la REDD+ en Côte-d'Ivoire, cartographie de la dynamique forestière de 1986 à 2015», <http://www.fao.org/3/a-i8047f.pdf>

2 - Le rendement en huile par hectare est, en moyenne mondiale, cinq à dix fois plus élevé pour le palmier que pour les autres oléagineux.

3 - Il est vraisemblable qu'une part significative de ces importations est revendue, probablement après reconditionnement, dans les pays voisins.

4 - Selon l'Organisation des Nations unies, la population des douze pays d'Afrique subsaharienne répertoriés dans la base de données internationale du département américain de l'Agriculture devrait augmenter de 395 millions de personnes, soit environ 40%, entre 2017 et 2030 (voir Annexe 2).

plus de 21 000 personnes dans la première et la deuxième transformation. L'AIPH favorise le dialogue entre tous les acteurs de la filière, afin de mieux coordonner ses différents maillons. Elle intervient également dans la fixation des prix payés aux producteurs. Soulignons qu'une telle structuration interprofessionnelle est exceptionnelle en Afrique de l'Ouest, a fortiori pour une production destinée aux marchés locaux et non destinée à être exportée vers les pays à haut revenu.

Si cette dynamique est reconnue par les acteurs, de nombreuses failles organisationnelles obèrent le potentiel de croissance de la filière à court terme.

Au regard des enjeux de croissance des marchés, la filière doit réaliser une transformation systémique, en vue d'améliorer ses performances économiques, sociales et environnementales. Cette transformation passe par un accompagnement des petits planteurs pour les inciter à changer de pratiques. Or, si tous les acteurs rencontrés semblent conscients de ces enjeux, ils n'en mesurent pas l'acuité avec la même urgence ou la même intensité. La filière doit donc accélérer sa mue, au delà des nombreuses initiatives déjà mises en œuvre, qui constituent des avancées vers une plus grande durabilité de la filière.

Les industriels les plus anciens du secteur proposent en effet, parfois en collaboration avec des bailleurs et souvent avec l'appui d'ONG, diverses actions en matière de formation des producteurs, ciblées sur l'amélioration de leurs performances techniques ou économiques, sans oublier l'intégration progressive de la certification environnementale et des enjeux humains relatifs notamment au travail des enfants.

Trois types d'initiatives sont généralement menées de front : l'accroissement de la productivité des planteurs, via une modification des itinéraires techniques et l'utilisation de matériel végétal amélioré ; la formation et la sensibilisation des producteurs et de leurs familles au problème de la déforestation, au regard notamment du changement climatique ; enfin, la distribution de plants d'arbres, en particulier pour le bornage des plantations villageoises, souvent mal délimitées.

Mais une filière mise à rude épreuve

La filière ivoirienne du palmier à huile est mise à rude épreuve par une concurrence accrue et la forte baisse des prix mondiaux des huiles végétales enregistrée ces dernières années.

Le faible niveau des prix, qui ont été divisés par deux au regard de leur pic historique, menace l'équilibre économique de la filière. A court terme, celle-ci fait le dos rond, grâce à un mécanisme interprofessionnel de lissage des prix assumé par les industriels. Mais la viabilité des plantations villageoises et des coopératives est remise en question, car beaucoup travaillent à perte.

Cette crise est renforcée par une concurrence accrue sur le marché ivoirien. Depuis une dizaine d'années, celui-ci a vu l'implantation de nouveaux acteurs industriels, qui ne sont pas tous engagés dans l'interprofession. L'avivement de la concurrence se traduit également par des prix moins rémunérateurs pour les industriels, alors même que les huiles importées d'Europe bénéficient d'une meilleure image auprès des consomma-

teurs haut de gamme, tandis que les produits à haute valeur ajoutée sont très peu visés par les industriels ivoiriens.

La déstructuration de la filière provoque une explosion du secteur informel, lequel absorbe jusqu'à la moitié de la production dans certaines régions. En dehors de toute considération environnementale ou sanitaire (concernant notamment les huiles raffinées dans des ateliers artisanaux), cette crise a de sérieuses conséquences tant sur les coopératives que sur le budget de l'Etat, puisque l'impôt n'est pas prélevé sur la collecte informelle, tandis que les planteurs se privent d'une partie significative de la marge.

Cette dynamique est d'autant plus forte que la plupart des producteurs cultivent également l'hévéa, en sus du cacao et des cultures vivrières (manioc, banane plantain...), et que l'hévéa connaît une crise comparable à celle de l'huile de palme. Le recul de la culture du palmier au profit du cacao, s'il était avéré, serait préoccupant.

Les voies pour sortir de la crise

L'avenir de la filière palme ivoirienne passe par la conquête du marché ouest-africain et des engagements accrus en matière de durabilité économique, sociale et environnementale.

Une des clés de sortie de crise, selon les planteurs, repose sur l'ajustement du mécanisme de fixation des prix pour tenir compte d'une teneur des régimes en huile supérieure, selon eux, d'un point environ à celle prise en compte actuellement.

L'amélioration des performances économiques et la réduction de la collecte informelle sont des conditions sine qua non d'une plus grande durabilité des filières agricoles. Dans cette perspective, la filière ivoirienne doit de toute urgence résoudre la question du partage de la valeur avec les petits planteurs villageois et, pour ce faire, mettre un terme à la dynamique de la concurrence informelle exercée par les « livreurs » vis-à-vis des coopératives. C'est l'une des missions attribuées par l'Etat ivoirien au conseil hévéa-palmier à huile, récemment créé, au risque de provoquer des interférences, voire de discréditer l'interprofession.

L'État pourrait, à titre exceptionnel, apporter sa pierre à l'édifice en réduisant temporairement les prélèvements fiscaux opérés sur les producteurs, pour les encourager à écouler une part croissante de leur production dans le circuit formel.

De nombreuses réponses techniques sont également à envisager. Il semble ainsi contre-productif que, dans les mêmes régions, les mêmes producteurs, lorsqu'ils cultivent de l'hévéa et du palmier à huile, traitent, pour chacune de ces spéculations, avec des coopératives différentes. Un regroupement de ces structures, s'il était conduit avec discernement, permettrait des économies d'échelle et favoriserait une plus grande efficacité des services rendus aux producteurs en matière d'encadrement, de collecte, de formation ou de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

En définitive, il serait regrettable de contribuer à affaiblir une filière consciente du chemin à accomplir mais qui peine à se doter des moyens nécessaires pour le faire. C'est pourquoi, du côté européen, il conviendrait de soutenir l'amélioration de la durabilité de la filière palme, qui peut contribuer à relever les défis majeurs posés à l'Afrique

subsaharienne concernant la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et la protection de l'environnement.

Deux clés majeures du changement sont une contractualisation plus étroite entre petits planteurs et entreprises de transformation, permettant d'améliorer la coordination entre les acteurs de la filière, et le développement de la certification, garantissant une meilleure protection de l'environnement, conjointement avec la mise en œuvre d'une politique forestière beaucoup plus efficace. Mais ces actions sont coûteuses et souvent délicates à mettre en œuvre en raison des particularités du contexte africain. Elles doivent être accompagnées techniquement et financièrement par les bailleurs internationaux.



UNE FILIÈRE PERFORMANTE MAIS CONFRONTÉE À UNE CRISE DE DURABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

UNE INTERPROFESSION FONCTIONNELLE, REGROUPANT LA MAJORITÉ DES ACTEURS

La filière palme ivoirienne bénéficie d'une qualité d'organisation rare dans la sous-région, si l'on tient compte du fait que l'ensemble de la production est transformé dans le pays et vendue principalement pour la consommation intérieure, avec des exportations vers les pays voisins.

L'Etat a longtemps poussé au développement de cette filière cruciale pour l'économie nationale, en lui donnant un cadre réglementaire strict répondant aux besoins des agro-industriels qui furent les premiers acteurs de sa structuration. C'est la raison pour laquelle existe aujourd'hui une interprofession au sein de laquelle sont représentés tous les acteurs de la filière, des producteurs, à travers leurs coopératives, aux industries de première et deuxième transformation (Annexe 1). L'AIPH joue le rôle d'instance de concertation et de gouvernance de la filière. Elle agit à plusieurs niveaux, de la négociation des prix payés aux producteurs à la mise en œuvre de programmes de recherche et de promotion de l'huile de palme.

La structure duale de la production

La production ivoirienne d'huile de palme se partage entre petits planteurs villageois et plantations industrielles. Les premiers, environ 40 000, cultivent 175 000 hectares (soit 4,3 hectares en moyenne par actif), avec un rendement faible, de l'ordre de 5 à 8 t/ha. Les plantations industrielles exploitent 75 000 hectares, avec une productivité singulièrement plus élevée (12 t/ha). Les usines de première transformation produisent, à partir des régimes de fruits, environ 560 000 tonnes d'huile brute.

D'après des enquêtes de terrain réalisées par l'organisation non gouvernementale (ONG) Solidaridad, la moitié des producteurs villageois seraient âgés de plus de 50 ans et actifs dans la production de palme depuis au moins quinze ans. Ils obtiendraient un chiffre d'affaire moyen de 212 000 francs CFA (FCFA) par hectare sur des exploitations comportant 7,7 hectares de palme. La même étude précise que près de la moitié des producteurs disposent de moins de 6 hectares et que tous cultivent aussi, dans une moindre proportion, l'hévéa et parfois le cacao, tout en réservant quelques terres aux cultures vivrières et, parfois, aux jachères.

Tous les petits producteurs sont confrontés à deux difficultés majeures : un déficit chronique de main d'œuvre, notamment en période de récolte, et un manque de terres disponibles pour agrandir leur exploitation.

Les coopératives, intermédiaires essentiels

Dans le schéma idéal de son organisation, la filière s'articule autour de producteurs réunis, géographiquement, au sein de coopératives dédiées à cette seule spéculation. Ces coopératives, outre l'encadrement technique des producteurs, sont chargées, sans exclusivité, de la collecte des régimes et alimentent les industriels de première transformation produisant l'huile brute. Ceux-ci fournissent les industriels de seconde transformation qui livrent aux marchés les produits finaux, commercialisés essentiellement par de petits distributeurs et, depuis quelques années, par la grande distribution. Notons, tout de même, en guise de bémol, la fragilité des relations entre les coopératives et les producteurs. La grande majorité d'entre eux n'ont pas de carte de membre et, selon les enquêtes, peu nombreux sont ceux qui se déclarent satisfaits des services rendus par les coopératives ou ayant confiance dans leur gouvernance.

Les coopératives distribuent les intrants (engrais, produits phytosanitaires) et les équipements nécessaires aux agriculteurs, y compris pour les cultures vivrières, comme le manioc, très largement pratiquées. Celles-ci sont produites sur des parcelles dédiées et éventuellement, pendant les trois à cinq premières années, entre les plants de palmier à huile. Les coopératives fournissent en outre, au gré de leurs moyens, différents services aux populations villageoises et participent, avec l'aide de la filière, à l'entretien des pistes, essentiel pour la régularité de la collecte.

En effet, le régime, lorsqu'il est mûr, ne peut pas « attendre », au risque de voir baisser le taux d'extraction d'huile à l'usine. Il doit donc être collecté le plus rapidement possible et traité tout aussi rapidement par l'industrie de première transformation.

Les agro-industriels, clés de voûte de l'édifice interprofessionnel

De leur côté, les agro-industriels s'engagent en faveur des populations dans des démarches de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). C'est tout particulièrement le cas du groupe Sifca qui mène des actions ambitieuses en matière de logement, scolarisation, implantation d'hôpitaux, maisons de santé et autres services cruciaux qui améliorent la qualité de vie des populations rurales situées à proximité de leurs sites – et pas seulement celle des employés des usines et plantations – ainsi que les performances des planteurs villageois qui fournissent les transformateurs.

En dépit du regard condescendant que les Occidentaux peuvent porter sur ces pratiques souvent jugées paternalistes, force est de constater qu'elles pallient les carences des pouvoirs publics en la matière. De plus, l'approche de ces agro-industriels concernant la RSE est comparable, dans un environnement bien sûr très différent, à celle des acteurs européens ou étasuniens. Au-delà de leur aspect caritatif, ces actions sont perçues comme étant au cœur du business de l'entreprise, parce qu'elles favorisent le développement des relations contractuelles avec les fournisseurs. Dans un contexte de vive concurrence pour les approvisionnements en régimes, en dehors du pic de production, l'enjeu est palpable. Même si l'accès à ces services n'est pas lié à l'existence d'un contrat, fût-il informel, il est évident que les services offerts aux populations contribuent à fidéliser les planteurs.

Ce groupe, comme certains de ses compétiteurs, est particulièrement engagé en matière de lutte contre la déforestation. Outre la publicité de cet engagement, sa matérialisation passe notamment par des actions de formation et de communication auprès des petits planteurs. Par exemple, des concours sont mis en place, visant à susciter l'émulation des planteurs villageois autour des enjeux de productivité et de durabilité.

Il convient également de rappeler que les industriels sont d'importants fournisseurs d'engrais - notamment Palmci, filiale de Sifca - et de plants, en particulier Dekel Oil qui propose du matériel végétal de haute qualité, plus léger et à croissance plus rapide, facilitant le travail des planteurs. Cependant, compte tenu de leur faible revenu et de l'inadéquation du système de crédit, les moyens manquent souvent aux producteurs pour accéder à ces intrants.

Un mode très élaboré de fixation des prix

Le prix payé par les transformateurs aux producteurs se décompose en trois volets.

Le montant de base est le « prix AIPH », défini mensuellement par l'interprofession au gré des fluctuations des cours internationaux de l'huile brute⁵ : les producteurs reçoivent environ 12% de ce prix lors de la collecte des régimes. Ce montant est calculé, notamment, à partir d'un indicateur crucial : le taux d'extraction d'huile sur les régimes livrés, fixé par accord interprofessionnel à 21,5%. Or, le taux d'extraction théorique du meilleur matériel végétal disponible approche 28% et le taux effectif moyen se rapproche de 22 à 23% ; ce hiatus génère une franche opposition entre producteurs et acheteurs. Le pesage des régimes, quant à lui, est assuré selon une procédure dont l'objectivité est garantie par l'industriel, en lien avec les coopératives.

En cas de crise, le prix AIPH peut être temporairement déconnecté de l'évolution des cours mondiaux de l'huile brute. Lorsque l'interprofession juge ces prix excessivement bas ou excessivement hauts, elle a le pouvoir de déclencher un mécanisme de lissage, qui permet d'amortir les fluctuations des cours au bénéfice, respectivement, des producteurs ou des transformateurs. Ce mécanisme ne peut toutefois fonctionner que pendant un laps de temps relativement court.

Du prix interprofessionnel dû aux producteurs sont déduits deux montants : d'une part, une taxe de 1,5% sur les planteurs, prélevée par les industriels qui le reversent ensuite à l'Etat ; d'autre part, une cotisation de 2,5%, destinée aux organisations professionnelles agricoles.

Cette cotisation se dissocie elle-même, pour deux tiers, en une somme versée directement par l'industriel à la coopérative et, pour un tiers à un fonds de garantie.

Le prix net de tout prélèvement est payé au producteur, le plus rapidement possible, idéalement par virement sur un compte en banque, les principaux agro-industriels poussant à la bancarisation des planteurs.

5 - Par exemple, en février 2020, le prix AIPH est fixé à 54,26 FCFA le kilo de régime bord champ et à 451 075 FCFA la tonne d'huile ex-stockage, y compris majoration comprenant les frais de stockage, de recherche et interprofessionnels. Notons qu'en 2019, le prix bord champ a varié de 32,15 à 43,36 FCFA le kilo.

La troisième composante du prix payé par les industriels consiste en une prime de 20 %, versée à la coopérative pour faire face aux frais d'entretien des pistes, à l'encadrement des producteurs, à la collecte et à la recherche. Cette prime est justifiée par les services rendus par les coopératives pour faciliter et régulariser la collecte, ainsi que pour favoriser l'amélioration de la production en quantité et en qualité (notamment l'augmentation de la teneur en huile).

La nécessité d'un dialogue permanent

Sur la base d'une telle organisation, la filière semble parfaitement fonctionnelle, le rôle de chaque acteur étant bien défini et s'inscrivant dans une démarche contractuelle vertueuse : fidélisation et incitation des producteurs à améliorer leurs performances, rémunération des intermédiaires garants de ces performances, responsabilité assumée des industriels... Cette démarche contractuelle, si elle semble bien rodée, ne doit pas faire oublier certains abus, réels ou perçus comme tels⁶, ainsi que les différends sur le mode de calcul des prix, évoqué plus haut. Pour apaiser les tensions, particulièrement vives en période de prix bas, les acteurs – industriels essentiellement, mais aussi les coopératives – doivent agir avec un très grand discernement vis-à-vis des communautés villageoises, maintenir un dialogue ouvert et renforcer leurs actions de formation et de sensibilisation aux enjeux de la filière. Cet effort est indispensable, mais a un coût non négligeable.

Signalons pour conclure que la filière est soutenue par des bailleurs et des ONG. En particulier, l'Agence française de développement (AFD), dans le cadre de son Programme d'appui au secteur agricole en Côte d'Ivoire (PSAC), a cofinancé la réhabilitation des pistes pour améliorer la collecte et faciliter l'accès des producteurs au marché. Les bailleurs internationaux sont toutefois de plus en plus réticents à intervenir dans le secteur de l'huile de palme, en raison de sa mauvaise image auprès des consommateurs dans beaucoup de pays à haut revenu, qui conduit les gouvernements à refuser leur appui.

DES FAILLES STRUCTURELLES ACCENTUÉES PAR LA BAISSÉ DES COURS

Plusieurs faiblesses structurelles sont soulignées par les acteurs, que la filière tente de résoudre sans avoir pu encore y parvenir complètement.

Le poids de l'informel

Une question majeure concerne la survivance de débouchés informels. Celle-ci pose des problèmes à la fois sanitaires et budgétaires, puisque, compte tenu de la structure des prix, les productions vendues par ce canal ne contribuent pas aux financements nécessaires notamment pour l'entretien des pistes. À l'inverse, des constatations empiriques semblent démontrer que l'arrivée de nouveaux acheteurs et l'augmentation des capacités des huileries provoquent une hausse de la production, due non seulement à

des tentatives d'optimisation de la récolte, par exemple en réduisant les pertes éventuelles, mais aussi à un basculement des débouchés du secteur informel, c'est-à-dire essentiellement les transformations artisanales, vers l'industrie.

De même, l'évolution des cours mondiaux explique sans doute largement - nous y reviendrons - les fortes variations des estimations de production des plantations au fil des ans (par exemple, chez Copi-coop-ca, de 70 000 tonnes à 35 000 tonnes). Lorsque les prix baissent, les producteurs sont tentés de détourner une partie de leur récolte vers le secteur informel, pour éviter de payer les prélèvements auxquels ils sont assujettis quand ils vendent à des industriels.

L'étude menée par Solidaridad⁷ confirme cette dynamique, en soulignant également les grandes disparités régionales des débouchés des planteurs villageois. Elle indique que si la grande majorité des petits producteurs (96 % des cas) cèdent en priorité leur production aux « grandes entreprises agro-industrielles installées dans la région », ils alimentent également les « petites et moyennes usines » (65 %) et « les femmes pour l'extraction traditionnelle » (25 %). Dans la région de San-Pédro, dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, ce dernier débouché occupe la seconde place. Enfin, dans 8 % des cas, « les producteurs, après avoir vendu aux acheteurs principaux, transforment eux-mêmes une partie de leur production ».

Les coopératives doivent améliorer leurs services

Comme dans de nombreuses filières agricoles en Afrique, les coopératives sont un des maillons les plus faibles de la chaîne de valeur. Est mise en cause, en particulier, la qualité de l'encadrement qu'elles fournissent, même s'il existe de fortes disparités territoriales dans ce domaine. Les producteurs critiquent également la qualité des engrais et, dans une moindre mesure, l'obsolescence des équipements agricoles proposés.

Ces dysfonctionnements pèsent sur la productivité des petites exploitations, d'autant plus qu'ils s'ajoutent à la faible capacité d'investissement des agriculteurs, liée à leurs maigres revenus, et au manque de main d'œuvre extra-familiale évoqué supra⁸. La performance des plantations villageoises est d'autant plus difficile à optimiser que beaucoup de producteurs ne connaissent pas précisément la surface dont ils disposent et ne disposent d'aucun indicateur de performance individuelle, ne serait-ce que la production à l'hectare, qu'ils sont souvent incapables de mesurer.

Tout cela conditionne en grande partie le non-respect de l'itinéraire technique recommandé et, ce faisant, contribue à maintenir de médiocres rendements. Autre facteur, les plantations sont souvent anciennes⁹ et mériteraient, pour beaucoup d'entre elles, un sérieux rajeunissement.

7 - Source : Solidaridad, « Etude de référence du projet de production d'huile de palme durable par le renforcement des capacités des coopératives des petits producteurs de palmiers à huile en Côte d'Ivoire », mars 2017.

8 - On estime que la main d'œuvre des exploitations est familiale à 75 %.

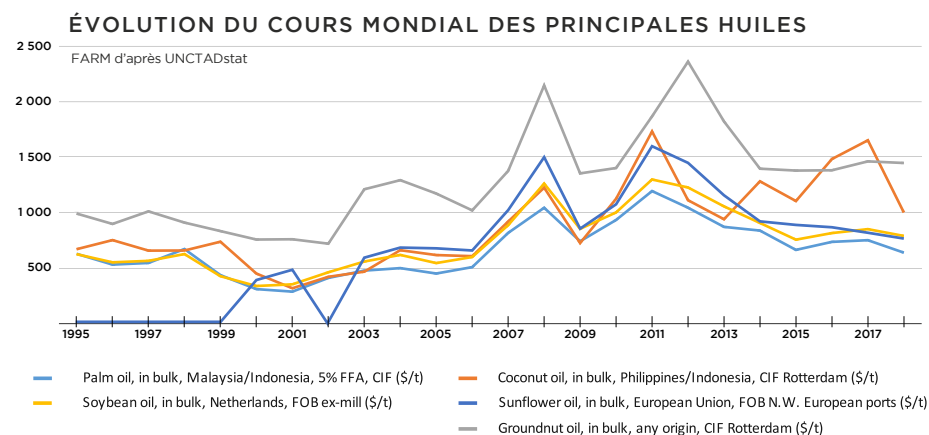
9 - Passés 12 ans, la productivité diminue et s'effondre après 18 ans, de sorte que les plantations doivent, idéalement, être renouvelées tous les 18 à 20 ans.

6 - Voir par exemple <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/les-promesses-trompeuses-de-dekel-oil-amenent-les-villageois-a-signer-de-dangereux-contrats-de-culture-de-palmiers-a-huile-en-cote-divoire/>

Certains industriels, ainsi que des ONG, agissent pour pallier ces insuffisances. L'étude précitée de Solidaridad¹⁰ souligne l'existence «de nombreuses potentialités comme l'engagement des structures en charge de l'appui et de l'encadrement, l'engagement des entreprises agroindustrielles à apporter leurs soutiens aux petits producteurs afin de les aider à accroître leur production et en assurer la qualité». Globalement, cependant, les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur des enjeux.

La baisse des cours fragilise la filière...

La plongée des prix de l'huile de palme, depuis deux ans, a ébranlé la solidité des acteurs et conduit la filière à une désorganisation partielle qui obère sa performance et, ce faisant, ses perspectives de développement. Le phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il se prolonge et intervient dans un univers concurrentiel qui, parfois, amplifie localement cette désorganisation.



Confrontés à la baisse des cours, les producteurs, pour maintenir leur marge, ont tendance à écouler leur production de manière informelle, pour, dans un premier temps, économiser les sommes prélevées à la source par les industriels et destinées à l'Etat et aux coopératives. Le phénomène, accentué par la persistance des débouchés artisanaux décrits supra, conduit à un sous-approvisionnement des industriels. En réaction, ceux-ci deviennent réticents à assumer le rôle de «banque» des producteurs et à gérer la gestion des flux financiers vers les OPA et le fisc, ce qui renforce encore l'insuffisance de leurs disponibilités en régimes de palme, eu égard aux besoins des usines.

...avec pour effet le développement du secteur informel

Dès lors, pour tourner à plein, les industriels ont pris l'habitude de verser une prime au transporteur pour attirer à eux les livraisons, en particulier dans les zones où s'exerce une forte concurrence entre huileries. Le phénomène s'intensifiant, on assiste à la naissance d'un secteur essentiellement informel qui capte une part significative et croissante de la valeur ajoutée, au grand dam des planteurs.

Les transformateurs - et ils en ont conscience - se rendent ainsi dépendants de livreurs informels qui déstabilisent toute la chaîne d'approvisionnement. En période de pic de production, des camions attendent, parfois plusieurs jours, devant les huileries, ce qui, outre l'augmentation du coût de la collecte, contribue à réduire le taux d'extraction d'huile. Les usines sont en fait condamnées à arbitrer entre deux approches : acheter plus cher, quitte à faire prospérer les livreurs informels, ou fonctionner en sous-capacité. Cette seconde option est d'autant moins acceptable pour elles que, depuis dix ans, la plupart des huileries ont procédé à d'importantes améliorations techniques pour accroître leurs performances et augmenter leur capacité. Elles doivent donc impérativement rentabiliser l'outil industriel et les investissements réalisés.

C'est en réalité l'intégralité de la chaîne de valeur qui se trouve bouleversée par ce processus. En premier lieu, les planteurs sont tributaires d'une collecte informelle qui ne leur garantit plus un prix acceptable, notamment parce que les acheteurs informels utilisent des moyens de mesure tout aussi informels. Apparemment, beaucoup de producteurs, depuis deux ans, vendent à des prix inférieurs aux coûts de production¹¹. Cette désorganisation de la filière pèse lourdement sur les coopératives qui ne perçoivent plus les financements dont elles ont besoin pour assurer leurs fonctions statutaires. Elle obère leur capacité à développer des services de collecte, à moderniser les outils de production et à développer la traçabilité et la certification des plantations, donc à améliorer la durabilité environnementale de la filière. Plus prosaïquement, la diminution des ressources financières des coopératives réduit également leur aptitude à entretenir les pistes, ce qui renforce les problèmes de collecte, et à offrir des services de crédit, ce qui aggrave la dépendance des producteurs à des intermédiaires collecteurs ou à des prêteurs qui prennent en gage des plantations, plongeant de facto les producteurs les plus fragiles dans la spirale du surendettement.

Le prolongement de la crise envenime les différends entre producteurs et transformateurs. Les premiers parlent de plus en plus ouvertement de conflits sociaux et imaginent des grèves et des blocages des principaux sites industriels. La cohésion de la filière est menacée.

AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ DES PETITS PRODUCTEURS POUR AMÉLIORER LEUR REVENU ET RÉPONDRE À LA HAUSSE DE LA DEMANDE SANS ACCENTUER LA DÉFORESTATION

La filière ivoirienne de l'huile de palme doit résoudre un véritable casse tête : parvenir à répondre à la demande croissante du marché sans contribuer davantage à la déforestation. Cela passe nécessairement par une augmentation très sensible de la productivité des planteurs villageois, même si celle-ci ne peut suffire à endiguer le recul des surfaces boisées.

Déforestation : une situation inquiétante

La moitié des forêts ivoiriennes ont été détruites avant 1986, et la moitié du reliquat a disparu depuis. Le phénomène semble décélérer depuis 2010 : le taux de déboisement

atteint aujourd'hui près de 3% par an. Il est tiré essentiellement par l'agriculture, mais aussi par l'urbanisation, la construction d'infrastructures et la collecte de bois par les ménages pour des usages domestiques.

Deux tiers de la déforestation sont dus à l'expansion des surfaces agricoles. Le palmier n'est responsable que de 7% de la déforestation dans le pays, loin derrière l'hévéa (14%) et le cacao (24%)¹². Le gouvernement ivoirien mesure les risques, climatiques mais également réputationnels et économiques, liés à la gestion de ses forêts. Les initiatives européennes, et en particulier françaises, en matière de lutte contre la déforestation importée ont déjà entraîné des restrictions sur les achats d'huile de palme asiatique. Elles pourraient demain toucher le cacao et, directement ou indirectement, l'huile de palme produits en Afrique, si ces productions ne font pas l'objet d'une certification environnementale reconnue.

En Côte d'Ivoire, une gestion plus responsable des forêts passe d'abord par la mise en œuvre d'une protection effective des forêts existantes, notamment celles bénéficiant d'une protection statutaire¹³. Cela suppose de mettre fin aux cultures qui y sont pratiquées de manière illégale et donc d'expulser les populations qui se sont installées dans ces espaces. Ce sont ainsi plus de 200 000 individus qu'il faudra reloger en veillant à faciliter leur intégration dans les villages avoisinants, tout en leur permettant de trouver les moyens de subsister : sujet humainement et politiquement très sensible.

Une volonté politique d'inverser le phénomène

Fin 2018, le gouvernement ivoirien a annoncé, dans le cadre de la révision du code forestier, un plan relatif à l'arrêt de la déforestation et à la reforestation. Son objectif est ambitieux : replanter 20% de la forêt disparue depuis 1986¹⁴.

Au-delà des effets d'annonce, la mise en œuvre de ce plan semble d'autant plus complexe que plusieurs ministères sont mobilisés, ce qui entraîne des lourdeurs administratives et, potentiellement, un manque de cohérence des politiques publiques. Plus largement, se pose également un problème de définition puisque, pour certains acteurs rencontrés, les plantations de palmiers et d'hévéa constituent des forêts ; elles sont d'ailleurs souvent fréquentées par des visiteurs urbains pendant les fortes chaleurs. Dès lors, le gouvernement devra faire preuve de pédagogie auprès des opérateurs pour appliquer sa politique.

Les acteurs les plus concernés ne sont pas les grandes plantations industrielles, mais les petits producteurs, souvent confrontés à un manque de terres disponibles pour agrandir leur exploitation. Dès lors, la principale clé de lutte contre la déforestation est

12 - Voir la fiche pays publiée par Climate Chance en 2018, «Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie», accessible ici : https://www.climate-chance.org/wp-content/uploads/2019/03/fp17-utcatf-cote-divoire_def.pdf ; voir également la référence citée en note 1.

13 - La Côte d'Ivoire compte deux catégories de forêts : celles dites «classées», où le défrichement est théoriquement interdit, qui couvrent environ deux millions d'hectares, et les autres forêts, sur environ trois millions d'hectares.

14 - Voir notamment le premier numéro de Eaux et Forêts, le magazine d'information du ministère ivoirien des Eaux et Forêts, publié en octobre 2017, accessible ici : http://www.eauxetforets.gouv.ci/uploads/documents/17_Octobre-Mise_Mensuel_FORETS-mag_1_OK_WEB.pdf

l'amélioration de la productivité des plantations villageoises, dont les performances sont trois à quatre fois moindres que celle des plantations industrielles.

Une productivité à la traîne

Selon les chiffres officiels, les rendements des planteurs villageois sont de l'ordre de 4 à 5 tonnes de régimes par hectare, contre 20 à 25 tonnes sur les plantations industrielles utilisant le même matériel végétal. Même si la productivité des petits producteurs est sous-estimée, du fait de l'ampleur du marché informel, la comparaison avec les producteurs asiatiques est sans appel.

La filière ivoirienne bénéficie d'un soutien de l'Etat très inférieur à celui octroyé aux planteurs malaisiens ou indonésiens. De surcroît, les itinéraires techniques sont généralement mieux respectés dans ces pays et la météo y est souvent plus favorable et plus régulière, ce qui permet davantage de récoltes. Ainsi, les rendements des planteurs asiatiques sont quatre à cinq fois supérieurs à ceux des planteurs villageois ivoiriens, et leurs récoltes sont plus nombreuses. À titre indicatif, en Côte d'Ivoire, Cooptosa et Coppi-coop-ca annoncent des rendements voisins de 5 t/ha, alors que les plantations industrielles atteignent jusqu'à 24 t/ha, comme leurs concurrents asiatiques qui dépassent même parfois 35 t/ha.

La faiblesse de la productivité des petits planteurs ivoiriens tient d'abord à l'insuffisance des apports d'intrants et à la qualité du matériel végétal. Des facteurs institutionnels entrent aussi en jeu : carence du système de crédit, insécurité du régime foncier qui décourage l'investissement des producteurs. De plus, ceux-ci subissent des pertes très significatives, en raison de récoltes parfois trop tardives, du fait du manque de main d'œuvre, ou à cause de longs délais d'attente avant livraison à l'usine, ayant pour conséquence de réduire le taux d'extraction d'huile.

Autre facteur qui joue sur la compétitivité, les filières palme asiatiques exploitent la plante dans son entièreté et valorisent l'huile pour la production de cosmétiques et des biocarburants. Leurs homologues ivoiriennes, au contraire, ont peu développé les débouchés non-alimentaires et elles commencent à peine à utiliser la biomasse pour la production d'énergie, comme le fait Sifca¹⁵. Une telle démarche offre l'intérêt de pouvoir diminuer sensiblement la consommation d'électricité achetée, souvent très onéreuse.

Mentionnons pour finir un risque qu'il convient de prendre au sérieux à moyen terme : celui de la conversion de palmeraies en cacaoyères. Considéré comme peu probable par les acteurs de la filière, notamment pour des raisons culturelles, cette conversion est techniquement réalisable dans la plupart des zones de plantation ; elle pourrait freiner l'expansion de la production d'huile de palme. Il est certain qu'une déstabilisation de la filière donnerait plus de poids à de telles perspectives.

15 - Sifca possède une raffinerie pour l'huile de palme en Côte d'Ivoire, Sania, qui est autonome en énergie grâce aux copeaux de bois d'hévéas fournis par une autre filiale du groupe, Saph. A plus grande échelle, le projet Biokala, annoncé en décembre 2019, développé par Sifca et l'électricien français EDF, repose sur la construction d'une centrale thermique qui sera alimentée par des déchets de palmier (palmes et troncs en fin de vie). Les planteurs bénéficieront également de la mise à disposition des cendres de combustion qui leur serviront d'engrais naturel.

Entre rendements et déforestation, un lien complexe

Augmenter la productivité peut conduire à limiter l'expansion des surfaces cultivées, donc à ralentir la déforestation. Selon une étude récente de l'IFPRI (International Food Policy Research Institute), une accélération de la croissance des rendements du palmier à huile en Afrique subsaharienne, si elle était suffisamment forte, pourrait même diminuer la surface plantée, malgré la hausse de la production¹⁶.

Les auteurs de l'étude relèvent cependant que cet effet n'est pas immédiat. Les producteurs les plus compétitifs peuvent en effet, au moins dans un premier temps, bénéficier du surcroît de demande causé par la baisse des prix due à la progression des rendements et étendre leurs plantations. L'augmentation de la productivité agricole ne suffit donc pas à elle seule, à limiter la déforestation¹⁷. Elle peut même l'encourager à court terme et doit donc s'accompagner de mesures réglementaires de protection des forêts.

Des essais d'agroforesterie

Les initiatives locales visent d'abord à sensibiliser les producteurs aux enjeux de la disparition des forêts. Leur objectif est également qu'ils deviennent acteurs de leur préservation, éventuellement en faisant des forêts des sources de revenus pour les communautés locales. Ainsi, dans les environs d'Abidjan, des projets « touristiques » ou récréatifs, au voisinage des forêts, sont évoqués par les agro-industriels et par les ONG.

En matière de sensibilisation, le projet le plus emblématique est celui de Solidaridad, qui intègre des arbres forestiers à ses pépinières et les met à la disposition des petits planteurs. Ces arbres rompent la monoculture du palmier. Ils servent aussi à fournir du bois pour les usages domestiques et surtout à borner les plantations villageoises, souvent mal délimitées.

8 PRINCIPLES

for growers to be RSPO certified



1. Commitment to transparency



2. Compliance with applicable laws and regulations



3. Commitment to long-term economic and financial viability



4. Use of appropriate best practices by growers and millers



5. Environmental responsibility and conservation of natural resources and biodiversity



6. Responsible consideration of employees, and of individuals and communities affected by growers and mills



7. Responsible development of new plantings



8. Commitment to continuous improvement in key areas

Aussi modestes soient ces essais d'agroforesterie, ils jouent un rôle utile pour la prise de conscience des agriculteurs. Il en est de même pour le développement des cultures vivrières entre les palmiers. Ces initiatives mériteraient d'être amplifiées et soutenues par les pouvoirs publics. La recherche et la formation en faveur de nouveaux systèmes de culture sont une composante essentielle de la lutte contre la déforestation et de la conservation de la biodiversité.

Adopter la norme RSPO : un enjeu structurant vecteur d'une difficile modernisation

La volonté de préservation des forêts se matérialise, pour la filière, par l'engagement d'une procédure de certification dans le cadre du mécanisme RSPO (Roundtable on sustainable palm oil, Table ronde sur l'huile de palme durable). Cet engagement s'est manifesté par la mise en place du processus d'interprétation nationale des normes RSPO, très élaborées (voir schéma ci-contre), et par les démarches initiées par certains agro-industriels pour obtenir cette certification. En l'espèce, cette déclinaison a été délicate, compte tenu, en particulier de l'absence quasi généralisée de titres fonciers pour les planteurs villageois¹⁸. Si la certification fait l'objet de nombreuses critiques, fondées notamment sur le fait qu'elle ne tient aucun compte, par exemple, des forêts défrichées avant son entrée en vigueur et privilégie la protection des forêts à haute valeur de conservation, il s'agit cependant d'une véritable avancée à l'échelle ivoirienne.

Malheureusement, tous les acteurs ne sont pas mobilisés. Seuls trois des cinq agro-industriels du pays sont engagés dans le dispositif. En dépit d'une action forte de l'interprofession, les petits producteurs et leurs coopératives ne sont pas suffisamment associés à l'initiative et peuvent difficilement accéder à la certification du fait de leurs faibles capacités techniques et financières. La plupart des petits producteurs, d'ailleurs, ne connaissent pas les principes de la RSPO, ni même son sigle.

La filière, par l'entremise de son interprofession, est engagée dans cette démarche de certification qui a abouti à l'élaboration d'un cadre d'interprétation au niveau national, en début d'année 2019. Ce cadre sera rendu obsolète à brève échéance compte tenu des négociations en cours, au niveau africain, sur l'adoption de normes plus exigeantes qui requerront un long délai de mise en œuvre. Ce délai sera d'autant plus long que les politiques des Etats africains producteurs d'huile de palme sont parfois antagonistes et que certaines barrières culturelles ou linguistiques ralentissent le travail concerté des filières, ce qui retarde par conséquent l'accès aux marchés certifiés. Or, c'est précisément l'accès à de tel marchés qui tire la production vers des standards de qualité européens.

Des certifications environnementales ambitieuses sont certes indispensables, au niveau mondial, pour lutter contre la déforestation. On peut toutefois noter qu'il existe en quelque sorte une alliance objective entre les pays du Nord, soucieux - à juste titre - de favoriser la durabilité de la production d'huile de palme, et les plus gros pays producteurs du Sud, Indonésie et Malaisie, plus riches et mieux structurés que leurs

¹⁶ - Weibe, K., T. B. Sulser, P. Pacheco, A. De Pinto, D. Mason-D'Croz, A. Dermawan, T. S. Thomas, M. Li, S. Robinson et S. Dunston, "The palm oil dilemma. Policy tensions among higher productivity, rising demand, and deforestation", IFPRI Policy Brief, June 2019.

¹⁷ - Voir le blog de FARM, « Augmentation de la productivité agricole et protection de l'environnement, même combat ? », 10 février 2020, <http://www.fondation-farm.org/zoe.php?s=blogfarm>

¹⁸ - Un des objectifs de la RSPO est de prévenir les conflits fonciers et les éventuelles expropriations de fait des planteurs villageois par les grandes entreprises. Cela nécessite que les acteurs engagés dans la certification puissent faire état de titres fonciers, mais ceux-ci sont souvent inexistantes en Afrique.

homologues africains. Ces derniers ne disposent pas des moyens de faire face à ce qui constitue pour eux de véritables obstacles à l'exportation. Le déblocage de la situation passe par le renforcement de la toute jeune plateforme africaine de l'huile de palme et par un appui résolu des bailleurs en faveur des filières africaines.

En définitive, la route est encore longue, en Côte d'Ivoire, pour l'adoption, dans le secteur de l'huile de palme, des standards environnementaux de référence. Comme on l'a vu, tous les transformateurs ne sont pas certifiés et ceux qui le sont ne font pas tous de la certification le cœur de leur politique d'achat auprès des planteurs. Seuls 2 000 producteurs, soit à peine 5%, seraient en cours d'adoption des normes RSPO avec l'aide de Solidaridad. Les coopératives ont du mal à se mobiliser à cause de leurs difficultés financières. Or seule l'implication forte et concertée de tous les acteurs permettra d'atteindre les objectifs que s'est fixée l'interprofession.



DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES FAVORABLES À MOYEN TERME, MAIS MENACÉES PAR LA PROGRESSION DES IMPORTATIONS ASIATIQUES

La filière palme ivoirienne dispose, en théorie, de formidables perspectives tant à l'échelle nationale qu'à celle de la sous-région. Elle s'est, lentement mais sûrement, imposée à l'exportation vers les pays voisins, grâce à ses performances économiques et commerciales, face notamment à l'huile d'arachide sénégalaise¹⁹, tandis qu'elle domine très largement son marché domestique.

Les projections à 2030 laissent entrevoir une hausse très sensible de la consommation d'huile de palme en Afrique de l'Ouest, offrant ainsi de nouveaux débouchés potentiels à la Côte d'Ivoire.

Les perspectives d'expansion se heurtent néanmoins à trois facteurs limitants : le poids du secteur informel, qui absorbe une part significative de la production domestique et contribue à la désorganisation de la filière ; une compétition accrue entre agro-industriels ivoiriens ; enfin, la vive concurrence des produits importés – huiles de palme en provenance des pays asiatiques, souvent moins coûteuses, et autres huiles, essentiellement de tournesol, provenant d'Europe, en particulier la France, elle aussi à la recherche de nouveaux marchés d'exportation.

DANS LA SOUS-RÉGION, UNE CONSOMMATION EN PLEIN ESSOR

La base de données du département de l'agriculture des Etats-Unis (USDA) répertorie en Afrique subsaharienne douze pays producteurs d'huile de palme : l'Angola, le Bénin, le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. C'est ce groupe de pays qui est ici appelé « sous-région ».

Si les taux de croissance annuels observés entre 2007 et 2017 se maintiennent d'ici à 2030, la consommation d'huile de palme devrait doubler dans la sous-région et progresser encore plus vite en Côte d'Ivoire (Annexe 2). L'expansion démographique et la hausse de la consommation d'huile par tête en sont les principaux ressorts.

Un marché africain de plus en plus déficitaire

Entre 2007 et 2017, la production d'huile de palme dans la sous-région a crû en moyenne de 3% par an, contre 5% pour la consommation. La quasi-totalité de la production est utilisée à des fins alimentaires, seuls 5% sont transformés pour des usages non-alimentaires (savons et autres). Rapportée au nombre d'habitants, la consommation d'huile

19 - Voir, à titre d'illustration, « La guerre des huiles bat son plein », article paru dans Jeune Afrique en 2010 et accessible ici : <https://www.jeuneafrique.com/31156/economie/la-guerre-des-huiles-bat-son-plein/>

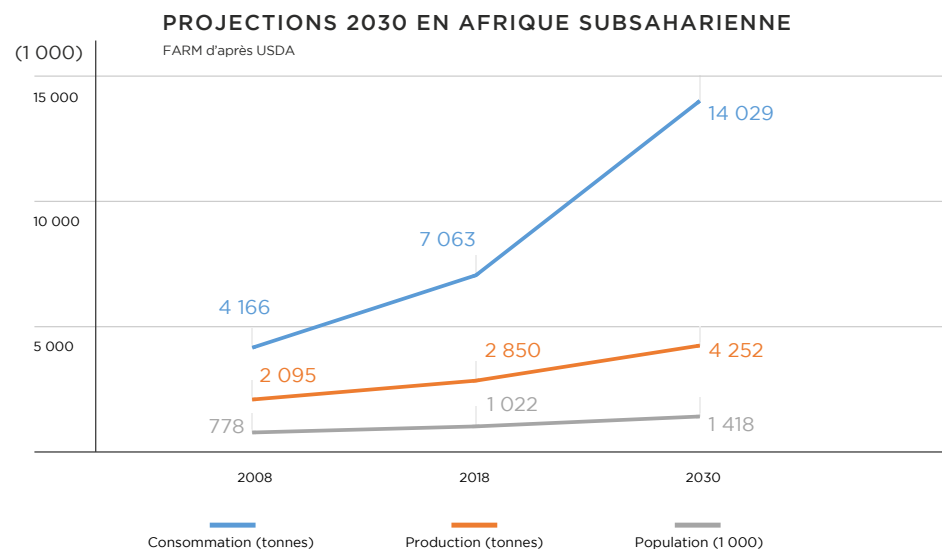
de palme est passée de 5 à 7 kilos par tête²⁰. La croissance de la production n'ayant pu suivre celle de la demande, les importations nettes (c'est-à-dire les importations moins les exportations) ont doublé. Elles représentaient près de 60% de la consommation de la sous-région en 2017 contre 50% en 2007.

Si on se projette à 2030, toujours dans l'hypothèse du maintien des taux de croissance historiques de la production et de la consommation, les importations nettes d'huile de palme pourraient progresser de 150%. Elles fourniraient alors 75% des besoins. Pour que la dépendance de l'Afrique subsaharienne aux huiles de palme étrangères reste à son niveau actuel, il faudrait augmenter la production de 7% par an en moyenne, autrement dit, plus que doubler le taux de croissance qu'elle a enregistré depuis dix ans.

Un marché convoité par les exportateurs asiatiques

Selon l'Observatoire de la complexité économique (OEC)²¹, l'Indonésie et la Malaisie ont vendu en 2017 pour plus de 2,5 et 2 milliards de dollars, respectivement, d'huile de palme à l'Afrique, tous pays confondus. Cette destination tend à devenir de plus en plus importante pour les pays asiatiques : elle absorbe 14% et 20% des exportations indonésiennes et malaysiennes d'huile de palme.

L'Asie exporte de plus vers l'Afrique des quantités non négligeables de margarine. Les livraisons de margarine de l'Indonésie et de la Malaisie vers le continent ont atteint au total près de 160 millions de dollars en 2017. La Côte d'Ivoire ne représente qu'une part infime des exportations asiatiques, qui sont essentiellement destinées aux pays de la sous-région.



20 - À titre comparatif, un Français consomme en moyenne 2 kg d'huile de palme par an pour l'ensemble des usages alimentaires et industriels.

21 - L'Observatoire de la complexité économique (OEC) est un site de visualisation des données du commerce international créé par le groupe Macro Connections au MIT Media Lab.

EN CÔTE D'IVOIRE, LA GUERRE DES HUILES

Si l'huile de palme d'origine nationale est très majoritaire dans la consommation ivoirienne d'huiles végétales, il convient de mettre en évidence la bataille que se livrent les industriels tout en rappelant la place qu'occupent, sur ce marché en plein essor, les huiles de palmes asiatiques et les autres huiles, essentiellement importées d'Europe.

Une demande intérieure en forte hausse

Selon l'USDA, la Côte d'Ivoire se positionnait en 2017/18 comme le troisième producteur africain d'huile de palme, avec près de 17% de la production totale, derrière le Nigéria (36%) et le Ghana (18%). Depuis dix ans, la production ivoirienne a augmenté à un rythme annuel moyen de 5%, inférieur à celui de la demande intérieure (6%). Un moteur essentiel de la demande d'huile de palme, outre l'expansion démographique, est la hausse de la consommation par habitant, passée en dix ans de 9 à 13 kg par tête.

De manière générale, si l'Afrique subsaharienne doit recourir à l'importation de quantités importantes d'huile de palme, c'est loin d'être le cas s'agissant de la Côte d'Ivoire. En 2017, ce pays n'a importé que 11% de sa consommation d'huile de palme. Ses exportations (219 000 t) sont très supérieures aux importations (37 000 t). Elles ont plus que doublé en dix ans.

Nuançons simplement cette réalité en soulignant l'irrégularité saisonnière de la production d'huile de palme. Celle-ci atteint son maximum entre avril et juin ; en dehors de cette période, la Côte d'Ivoire n'est pas autosuffisante et doit s'approvisionner à l'étranger.

Si les taux de croissance annuels observés entre 2007 et 2017 se maintiennent d'ici à 2030, on peut s'attendre à une hausse de la production de 94%, inférieure à celle de la consommation (116%) (Annexe 2). Les importations seraient presque multipliées par quatre et représenteraient environ le quart de la consommation. Les exportations tripleraient. Insistons sur le fait que ces projections ne sont pas des prévisions : elles ne font que prolonger les tendances historiques, sans imaginer aucun changement politique, économique ou d'une autre nature susceptible de les modifier.

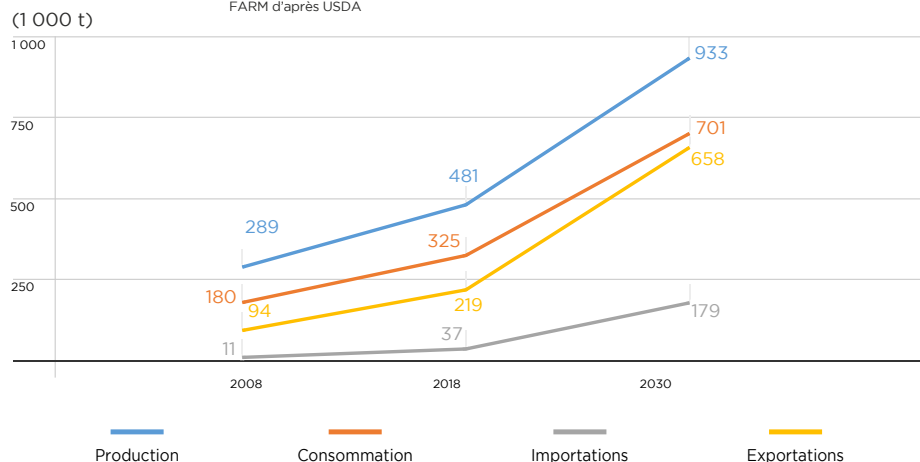
Quand les décisions européennes impactent le marché africain

Les industriels ivoiriens de l'huile de palme sont peu concurrencés, pour l'heure, sur leur marché domestique, mais ils doivent anticiper le renforcement d'une concurrence déjà frontale sur certains marchés d'exportation. Le Bénin, par exemple, a importé pour plus de 250 millions de dollars d'huile de palme à la Malaisie et pour plus de 170 millions de dollars à l'Indonésie en 2017. Les restrictions imposées par l'Europe sur l'importation d'huile de palme pourraient entraîner un report massif des exportations asiatiques vers d'autres destinations, dont l'Afrique. Selon certaines estimations, au moins 500 000 tonnes d'huile seraient concernées, soit une quantité proche de la production ivoirienne d'huile de palme.

La filière ivoirienne dispose cependant de plusieurs atouts, sur lesquels elle peut capitaliser. Son marché intérieur, très dynamique, constitue un socle solide pour son outil industriel.

PROJECTIONS 2030 EN CÔTE D'IVOIRE

FARM d'après USDA



La Côte d'Ivoire appartient en outre à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), qui applique des droits de douane sur les importations d'huile de palme en provenance des pays tiers²². Cette protection améliore la compétitivité relative de l'huile ivoirienne, même si une part des importations échappe à ces taxes (voir infra). Enfin, l'huile de palme jouit d'une excellente réputation dans la sous-région, où elle est un élément fondamental du panier de la ménagère.

L'évolution des canaux de distribution

Le marché ivoirien de l'huile de palme s'inscrit dans un cadre concurrentiel dynamique qui se matérialise, notamment, par un affrontement entre les principaux acteurs de la seconde transformation au niveau des consommateurs finaux, et, sur le terrain, par une concurrence entre huileries dans certaines zones. L'évolution des canaux de distribution joue également un rôle.

Les produits issus du palmier à huile - huile de table, margarine et savon - sont distribués au travers de trois circuits principaux, à des prix encore très inférieurs à ceux des huiles européennes sur le continent.

Une part de la production significative, bien que difficilement évaluable (certaines coopératives parlent de 25 à 50% de la production), transite par le biais de réseaux informels. Cela concerne en particulier les productions artisanales, qu'il s'agisse d'ateliers familiaux ou de petites huileries, dont les produits sont distribués localement ou consommés dans un cadre familial élargi.

Les huiles issues des principaux transformateurs, quant à elles, sont commercialisées majoritairement au sein d'un réseau dense de petits distributeurs, pour lesquels elles constituent souvent un produit d'appel. Jusqu'au début des années 2000, ces réseaux vendaient l'huile

de palme exclusivement en vrac, ce qui servait leur développement commercial auprès d'une clientèle quasiment captive. En effet, cette clientèle, aux revenus modestes, est susceptible de contracter des crédits auprès des petits distributeurs, qui peuvent par ailleurs être les seuls, dans les petits bassins de chalandise, à permettre l'accès à des denrées rares (tomates, céréales...). Ainsi ces clients se trouvent-ils dans une relation de soumission à ces vendeurs.

Enfin, la grande distribution commercialise au détail des huiles en bouteille, ainsi que des margarines. Déjà très puissantes sur les marchés urbains, et pas seulement sur les créneaux haut de gamme, les grandes surfaces structurent le marché à venir. Au sein des hypermarchés, une véritable guerre commerciale est en cours, s'appuyant tant sur un marketing parfois agressif que sur des publicités nombreuses.

La guerre des marques et des industriels

Cette guerre voit tout d'abord s'affronter les marques d'huile de palme, notamment Dinor, produite par Sania, du groupe Sifca, leader historique du marché, et Aya, du groupe Sarci. Aya, lancée il y a une dizaine d'années par les actionnaires du groupe Prosuma, propriétaire des supermarchés Casinos africains, bénéficie d'une distribution privilégiée dans les supermarchés de ce groupe, qui a intelligemment mis en place sa propre marque sur un produit d'appel crucial pour attirer le consommateur ivoirien. Loin de se cantonner à une marque de distributeur, le groupe développe cette huile dans une perspective commerciale plus ambitieuse visant à la sécurisation de son propre approvisionnement comme à son ancrage sur le marché face à la marque de référence Dinor. En moins de 10 ans, près de 20% du marché aurait été conquis par le nouvel entrant.

Les étiquettes et les publicités témoignent du positionnement et des argumentaires de chacun des acteurs, ainsi que l'influence de la communication venue des pays du Nord. Ainsi, Aya met en avant une célébrité locale et insiste sur la dimension quasi-patriotique de sa marque, que traduit la formule « Trésor de mon pays », tandis que, sur ses plaquettes de beurre, elle affiche pâturage et vache normande ! Dinor, pour sa part, est vendue à un prix équivalent à celui d'Aya (par exemple, chez Carrefour, entre 860 et 933 FCFA le litre selon le conditionnement), mais son marketing met l'accent sur son expertise, son leadership et son antériorité (« Depuis 1955 »), en même temps que sur la qualité des produits et sur leur valeur pour la santé (« Sans cholestérol »).

À la concurrence entre marques d'huile de palme s'ajoute celle des huiles importées d'Europe, principalement du tournesol. Celles-ci sont présentes sur les créneaux moyen et haut de gamme. Beaucoup plus onéreuses en Côte d'Ivoire qu'en France²³, elles bénéficient d'un meilleur positionnement dans les rayonnages et de campagnes insistant sur les qualités gustatives, et parfois nutritionnelles, du tournesol.

Autre élément dans cette guerre marketing, on commence à voir apparaître sur certains produits alimentaires la mention « sans huile de palme », à l'image de ce qui s'observe en France. Cette tendance, si elle se confirme, pourrait desservir la réputation de cette huile auprès des populations aisées. De plus en plus sensibles aux questions sanitaires et nutri-

22 - Le tarif extérieur commun de la Cedeao sur l'huile de palme brute ou raffinée est de 10%. Il s'élève à 35% pour les importations conditionnées pour la vente au détail en emballages d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres.

23 - Les huiles de palme sont vendues environ 1,30 euro le litre dans les grandes surfaces d'Abidjan, tandis que les huiles de tournesol importées affichent des prix de l'ordre de 2,5 à 3,5 euros le litre. Selon l'Insee, le prix moyen de vente au détail de l'huile de tournesol en France en 2019 était de 2,10 euro le litre, mais on trouve en supermarché des prix beaucoup plus bas.

tionnelles, ces populations connaissent, pour partie, les débats relatifs à l'impact de l'huile de palme sur la santé. Sans entrer dans ce débat qui dépasse le cadre de cette étude, il est certain que la piètre qualité des transformations artisanales n'est pas sans risque pour les consommateurs, a fortiori dans un contexte où cette huile est quasiment la seule qu'ils utilisent, tant pour la cuisson que sous forme de margarine à tartiner²⁴.

La guerre commerciale trouve sa meilleure illustration au rayon des beurres et margarines : l'évolution des goûts qu'il permet d'observer mériterait une réflexion prospective sur le positionnement des produits issus de l'huile de palme. Ainsi, les margarines (« à goût de beurre »), les plus bas de gamme, positionnées en bas des rayonnages, produites notamment par Sarci et Sania, sont vendues entre 300 et 450 FCFA la plaquette contre près de 3 500 FCFA pour le beurre de marque Président, importé de France, et environ 1 500 FCFA pour le beurre Paysan breton, également importé. Il est regrettable que pour les huiles comme pour les margarines, aucun produit issu de l'huile de palme ne soit proposé dans le créneau haut de gamme.

Anticiper les changements de consommation : et si la grande distribution devait « alerter » les producteurs de palme ?

Le palme reste largement dominant dans la consommation d'huiles végétales en Côte d'Ivoire, comme dans la sous-région. Néanmoins, les « signaux faibles » qu'envoie la grande distribution sur l'évolution à moyen terme des goûts des consommateurs sont à prendre au sérieux. Ces signaux concernent en particulier les clientèles urbaines et les classes moyennes, qui s'approvisionnent auprès des marchés formels. Il y a manifestement des parts de marché à prendre, en volume ou surtout en valeur, auprès de cette clientèle, pour mieux valoriser l'huile de palme ivoirienne et ses produits dérivés.

Les industriels ivoiriens sont en effet exposés à un risque d'image, à cause de la montée de courants « anti-huile de palme » en Afrique de l'Ouest. Ce phénomène est pour l'instant mineur, mais il est susceptible de s'amplifier. Couplé à la concurrence de plus en plus vive avec les pays du Nord, dont les perspectives d'exportation sont élevées, il pourrait porter un coup rude aux productions locales, surtout en cas de baisse, d'ailleurs prévisible, de l'écart de prix qui les sépare encore des huiles importées. Ce constat vaut pour tous les pays africains : leurs producteurs d'huiles végétales pourraient bien, in fine, payer cher les guerres commerciales auxquelles se livrent depuis plus de dix ans les industriels de la sous-région, et qui ont d'ailleurs plutôt tourné à l'avantage de la Côte d'Ivoire²⁵.

Enfin, ne perdons pas de vue que les acteurs asiatiques de l'huile de palme sont déjà présents dans le secteur de la transformation en Côte d'Ivoire. Ils possèdent en effet des parts importantes dans Sifca et ses filiales.

JOUER SUR PLUSIEURS LEVIERS POUR AMÉLIORER LA DURABILITÉ DE LA FILIÈRE

LES CLÉS DE LA TRANSFORMATION

Les perspectives de forte hausse de la consommation d'huile de palme sur le marché national comme dans la sous-région offrent de formidables perspectives aux producteurs ivoiriens. Encore faut-il qu'ils soient en mesure d'exploiter ce potentiel.

Pour cela, la filière doit adopter une nouvelle trajectoire de développement et s'inscrire d'une manière plus ancrée dans le cadre du développement durable. Les clés principales en sont l'augmentation de la productivité des petits planteurs, une contractualisation plus étroite entre ces derniers et les entreprises de transformation, et un engagement accru de tous les acteurs de la filière dans la certification environnementale, conjuguée à une politique forestière plus efficace.

L'enjeu de la productivité est multiforme. Une forte progression des rendements est en effet indispensable pour, simultanément, accroître le revenu des producteurs et faire reculer la pauvreté en milieu rural ; produire de l'huile de palme à des prix abordables pour les consommateurs ; améliorer la compétitivité des produits locaux vis-à-vis des produits importés ; ce faisant, être en mesure de créer de l'emploi dans la filière ; enfin, réduire la propension des planteurs à déboiser pour agrandir leur exploitation.

Une contractualisation plus étroite entre agriculteurs et transformateurs est déterminante pour mieux coordonner les acteurs des filières. Elle offre des débouchés sûrs aux producteurs et permet aux usines de sécuriser leurs approvisionnements. Elle est aussi un canal de transmission des signaux du marché, qui favorise une meilleure adaptation de l'offre à la demande, et facilite la traçabilité des productions. Son bon fonctionnement, pour les agro-industriels, exige cependant la fidélisation des producteurs.

Enfin, une mobilisation plus active de la filière en faveur de la certification environnementale est nécessaire pour mieux protéger les forêts. Celles-ci vont jouer un rôle accru dans l'adaptation de l'économie ivoirienne au changement climatique. De plus, à moyen terme, l'accès de l'huile de palme africaine aux marchés internationaux – et même sans doute, graduellement, à une part croissante des marchés africains – sera subordonné au respect de normes écologiques.

La filière doit donc s'efforcer d'aligner, si possible en une décennie, la productivité des planteurs villageois sur celle des industriels, tout en se fixant des objectifs rigoureux de préservation des forêts. Cela doit se manifester par des actions de sensibilisation, de formation et d'appui financier aux producteurs, portés par les industriels comme par les coopératives, avec l'appui d'une interprofession qui doit être renforcée pour mieux relever les défis collectifs posés à la filière. Mais l'amélioration de la durabilité, dans toutes ses dimensions économique, sociale et environnementale, ne peut relever seulement du secteur privé ; l'Etat a un rôle fondamental à jouer, notamment en matière de recherche et de vulgarisation, ainsi que sur le plan fiscal et réglementaire, y compris en matière de politique forestière. Pour réussir une telle transformation, l'accompagnement des bailleurs internationaux sera crucial.

24 - Il est intéressant de noter que les supermarchés vendent des pâtes à tartiner à base d'huile de palme, dont le célèbre Blueband, dans le même rayon que les pâtes à tartiner classiques, dont le Nutella.

25 - En 2010, Advens a accusé Sifca de « tuer » le marché sénégalais en y exportant des quantités massives d'huile de palme, beaucoup moins coûteuses que les huiles locales de coton et d'arachide.

RENFORCER L'INTERPROFESSION

L'interprofession, fonctionnelle et dynamique, doit gagner en performance et en représentativité afin de pouvoir conduire des chantiers plus ambitieux.

En premier lieu, elle gagnerait à rassembler, au sein des collèges statutaires qui la composent, tous les industriels (contre seulement trois sur cinq actuellement) ainsi que l'ensemble des planteurs villageois, par l'intermédiaire des coopératives.

Outre l'élargissement de la représentativité, il s'agit d'accroître les ressources financières de l'interprofession, qui ne pourra se renforcer qu'en limitant les effets pervers du fonctionnement encore trop informel de la collecte. Sa représentativité passe également par une capacité à négocier les prix avec l'ensemble des acteurs, y compris sur le sujet sensible du taux d'extraction pris en compte pour le calcul du prix AIPH.

Dotée de ressources accrues, l'interprofession pourra être le moteur de la consolidation de la filière, par la mobilisation de tous ses acteurs. Ce faisant, elle devra donner un nouvel élan en matière de durabilité environnementale, qui suppose la mise en œuvre d'une authentique traçabilité à travers une contractualisation plus étroite entre producteurs et transformateurs.

Enfin, l'interprofession devra trouver sa place sous l'angle politique, tant vis-à-vis de l'Etat, en particulier dans le cadre du conseil hévéa-huile de palme, que vis-à-vis des autres pays africains, dans la perspective de constitution d'une plateforme continentale de l'huile de palme, susceptible de peser dans les négociations internationales relatives aux certifications environnementales.

LE BESOIN D'UN ETAT PLUS RÉGULATEUR

Confrontés à des prix bas et à un manque de compétitivité comparée aux producteurs asiatiques, les acteurs de la filière tentent d'obtenir de l'Etat ivoirien des mesures de protection économiques, sanitaires et fiscales.

Faire respecter la protection douanière

Il incombe à l'Etat ivoirien de renforcer l'effectivité des mesures de protection à l'importation existant dans la Cedeao. Théoriquement, à l'entrée dans cette communauté économique, les huiles d'importation sont taxées à hauteur de 10% à 35% selon leur nature et leur conditionnement, ce qui favorise les productions locales ; mais ces mesures ne sont pas appliquées, ou pas de la même façon, par tous les Etats de la zone. Certains pays africains importent de l'huile asiatique et la réexportent au sein de la Cedeao sans payer de droits de douane, comme s'il s'agissait d'une huile produite localement. Il existe également de la contrebande transfrontalière. Faire en sorte que la protection tarifaire soit effectivement appliquée est difficile, mais nécessaire.

Agir sur la fiscalité

La filière ivoirienne milite également pour un abaissement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les huiles alimentaires. Elle argue du fait que l'Union économique et monétaire (UEOMA), auquel appartient la Côte d'Ivoire, lui permet d'abaisser la TVA de 18% à 9% sur les produits alimentaires de première nécessité. L'impact potentiel d'une telle mesure est toutefois incertain. Il n'est pas évident qu'elle bénéficierait aux producteurs ou aux consommateurs, si les industriels améliorent leur marge, et ne semble donc pas un outil sûr pour impulser un meilleur partage de la valeur au sein de la filière. A ce titre, l'Etat devra veiller à l'articulation des missions attribuées au conseil hévéa-palmier à huile avec celles de l'interprofession et fixer une échéance pour aboutir sur ce sujet.

Toujours au chapitre fiscal, la filière évoque l'intérêt d'une réduction, voire d'une suppression temporaire, des impôts pesant sur les producteurs. Ceux-ci représentent 1,5% de leur chiffre d'affaires et sont prélevés lors de la vente auprès des transformateurs. Etant donné les efforts réalisés par les producteurs pour modérer la hausse des prix lors des périodes de « surchauffe », au bénéfice des consommateurs ivoiriens, l'Etat pourrait faire un geste en leur faveur en suspendant cet impôt jusqu'à la reprise des cours.

Dans le contexte actuel, une part importante de la production est désormais vendue dans un cadre informel, ce qui réduit le niveau des recettes fiscales générées par la filière. L'ampleur de ce phénomène est telle que dans les statistiques de production d'huile de palme du département américain de l'Agriculture, le Ghana devance la Côte d'Ivoire, ce qui semble incohérent aux acteurs ivoiriens.

Garantir la sécurité sanitaire

Ces acteurs proposent également la mise en œuvre de contrôles sanitaires sur les huiles d'importation. Persuadés de produire une huile de meilleure qualité, ils considèrent qu'une telle mesure permettrait de mieux préserver la santé de la population tout en renforçant la protection de leur marché. Au demeurant, face au maintien et même au développement d'une transformation informelle, l'Etat pourrait engager des mesures sanitaires visant à garantir la qualité des huiles commercialisées dans le pays, y compris en cas de raffinage artisanal, dont l'impact sur la population, bien que non mesuré, peut susciter des inquiétudes.

Améliorer la régulation interprofessionnelle

Les opérateurs demandent à l'Etat de mieux accompagner la régulation de la filière en s'appuyant sur les réflexions de l'interprofession, notamment s'agissant des mécanismes de fixation des prix et des relations producteurs-coopérative-transformateurs. Certains acteurs soulignent par ailleurs le risque que ferait peser sur les coopératives l'ouverture de l'encadrement des producteurs à d'autres organisations, souhaitée par l'Etat pour gagner en efficacité. L'équilibre économique des coopératives en serait bouleversé, alors même que certaines d'entre elles ont vu leur chiffre d'affaires divisé par vingt en cinq ans.

L'interprofession appelle l'Etat à amplifier ses actions pour améliorer l'accès des producteurs aux intrants, à accélérer la mise en place du cadastre et à sécuriser le foncier. De fait, s'ils ne peuvent faire valoir de titre de propriété ou de droit d'usage, les producteurs ne sont pas incités à investir et ont plus de mal à obtenir un crédit. Il s'agit là cependant d'un point délicat, qui touche au sujet très controversé des droits de propriété.

Si la filière ne critique pas l'installation récente du conseil hévéa-palmier à huile, elle s'interroge sur sa vocation, les modalités de son action et son budget. Cette structure présente l'avantage de couvrir deux cultures proches sur bien des points (même producteurs, mêmes régions, mêmes problématiques), alors qu'aucune interprofession ni aucune coopérative ne les traite toutes deux simultanément. Néanmoins, la lettre de mission du conseil fait craindre une redondance de ses fonctions avec celles de l'interprofession, et l'envergure de son budget fait dire aux acteurs de l'huile de palme qu'ils feraient un meilleur usage des milliards de FCFA mobilisés dans ce cadre.

Enfin, du point de vue de la régulation, deux sujets devraient faire l'objet d'investigations plus approfondies. D'une part, les planteurs de palme sont généralement aussi planteurs d'hévéa et ils traitent souvent avec les mêmes acheteurs pour ces deux productions. Or, les coopératives sont monoproduction. La logique économique pousse à la mutualisation des moyens entre des coopératives offrant des services identiques aux mêmes producteurs dans les mêmes zones. Cette évolution permettrait en outre d'accroître le pouvoir de négociation des producteurs face aux acheteurs, beaucoup moins nombreux et plus puissants. L'Etat pourrait ainsi permettre aux coopératives de sortir de leur spécialisation et de traiter plusieurs productions, ce qui leur ouvrirait de nouvelles perspectives. D'autre part, si la création de marchés concurrentiels est en soi légitime, on peut cependant s'interroger sur le moment choisi pour l'ouverture à la concurrence des services d'encadrement des producteurs. Si les coopératives perdent leur monopole d'encadrement et ne bénéficient plus des subventions ad hoc versées à cet effet, le modèle économique des coopératives devra être réinventé, au moment même où leur équilibre financier, dans le secteur du palmier à huile, est mis à rude épreuve.

Protéger efficacement les forêts

La lutte contre la déforestation est en échec. Pour améliorer la durabilité environnementale de la filière, l'Etat doit à la fois faciliter la mise en œuvre d'une certification ambitieuse et mener une politique forestière efficace. Il lui faut donc préciser les contours exacts de son plan en faveur de la reforestation et ses implications pour la filière palme. En outre, il lui incombe de faire respecter les dispositions réglementaires en vigueur pour la préservation des forêts existantes.

L'INDISPENSABLE SOUTIEN DES BAILLEURS

La filière palme est un atout considérable pour la Côte d'Ivoire. Elle revêt un énorme enjeu économique et social puisqu'elle contribue à la sécurité alimentaire de la population, en lui apportant une partie des apports énergétiques indispensables, et contribue à faire vivre, directement et indirectement, près de deux millions de personnes.

L'existence de cette filière est vitale, d'abord, pour près de 200 000 personnes, à savoir les planteurs villageois et leur famille. En leur fournissant un revenu stable, elle permet aux ménages de scolariser leurs enfants et d'accéder aux équipements et services de base - électricité, eau potable... -, ainsi qu'aux infrastructures de santé mises en place par certains industriels. Ce que l'on raille volontiers comme du « paternalisme », en Europe, pallie les carences des pouvoirs publics, particulièrement patentes dans le monde rural.

Au-delà de la production agricole, la filière palme crée de nombreux emplois dans la transformation ainsi que dans les services connexes à l'industrie (transport, maintenance, entretien, etc.). Elle contribue ainsi à relever l'immense défi de donner du travail aux cohortes de jeunes attendues dans les prochaines décennies, en raison du boom démographique qui, malgré l'urbanisation, touche aussi les campagnes.

Cette filière est également au cœur des enjeux d'aménagement du territoire. Plus encore, d'ailleurs, que ses consœurs hévéa et cacao, dans la mesure où elle assure l'essentiel de l'entretien des routes rurales et des pistes agricoles, qui conditionnent l'ouverture et le dynamisme des zones rurales²⁶.

Enfin, si la filière palme est régulièrement épinglée pour son impact sur la déforestation, il conviendrait précisément d'appuyer ses acteurs pour qu'ils mettent en place rapidement les certifications environnementales souhaitables. Mais la lutte contre la déforestation ne peut pas être traitée efficacement sans s'atteler aux autres composantes du développement durable. Il n'y aura pas de progrès environnemental sans progrès économique et social. Le soutien des bailleurs est donc requis pour mener à bien, en collaboration avec l'Etat ivoirien, une transformation profonde du secteur de l'huile de palme, passant conjointement par l'amélioration des performances des petits planteurs, leur sensibilisation aux enjeux environnementaux et les actions de formation qui en découlent.

Beaucoup de choses vont se jouer dans la prochaine décennie, période cruciale pour intensifier la lutte contre le changement climatique et s'adapter à ses conséquences. La transformation envisagée concerne tout particulièrement les jeunes, qui seront amenés à remplacer leurs aînés dans les dix prochaines années (la moitié des planteurs ivoiriens ont plus de 50 ans). La mauvaise image de l'huile de palme dans les pays riches ne doit pas contribuer à affaiblir une filière consciente du chemin à accomplir mais qui peine à se doter des moyens nécessaires pour le faire.

26 - Selon Bertrand Vignes, directeur du pôle caoutchouc du Groupe Sifca, « le modèle fondé sur la complémentarité des plantations industrielles et villageoises, qui a fonctionné en Côte d'Ivoire, peut être exporté dans la sous-région » (Secteur Privé & Développement, revue de Proparco, No 31, 1er trimestre 2019).

Annexe I : présentation de l'Association interprofessionnelle de la filière palmier à huile de Côte d'Ivoire (AIPH)

L'AIPH, interprofession ivoirienne de la filière palmier à huile, est une structure associative créée en 2003 regroupant la majorité des acteurs de cette filière, réunis en trois collèges représentant respectivement les petits producteurs, les industriels de première transformation et les industriels de seconde transformation.

Elle est aujourd'hui présidée par Jean-Louis Kodo, qui représente le collège de la seconde transformation pour avoir occupé plusieurs postes de direction générale au sein du groupe Sifca.

Cette interprofession, reconnue comme telle depuis 2015 par l'Etat ivoirien, dispose d'une gouvernance, de missions et d'une organisation générale calquée sur le modèle interprofessionnel français. Elle reste cependant, en matière de budget et de moyens humains (une dizaine de collaborateurs), d'une taille relativement faible au regard des enjeux immenses pesant sur la filière.

Une des missions essentielles de l'AIPH consiste en la définition consensuelle des prix interprofessionnels et la création d'un mécanisme de lissage des prix permettant, en cas de baisse des cours, de soutenir les producteurs. Ce mécanisme joue aussi à la hausse, en cas de hausse des prix, au bénéfice des transformateurs.

L'AIPH vise aujourd'hui à rassembler l'intégralité des acteurs de la filière, notamment les industriels. Au moment de la mission réalisée par FARM en Côte d'Ivoire, en mai 2019, trois des cinq principaux agro-industriels étaient membres de l'interprofession). L'AIPH œuvre en outre à la défense des produits issus du palmier à huile et de la filière en général, et à son adaptation rapide aux enjeux mondiaux de certification environnementale.

Très engagée en faveur de telles démarche, elle a su mettre en place de nombreuses actions en dépit de moyens financiers et humains relativement faibles. En particulier, elle a engagé, avec ses homologues africains, la mise en place du Réseau africain des acteurs du palmier à huile (RAPH), tout en initiant l'interprétation nationale du standard de certification environnementale RSPO, premier pas vers la mise en œuvre effective de la certification dans le pays.

Cette démarche, initiée en 2014, s'est poursuivie en 2016 avec l'adoption d'un cadre national dont l'application se fait progressivement, à l'aune d'actions structurelles. Par exemple, en matière de maîtrise du foncier par les producteurs (titres, cartographie...) et de formation aux procédures dont l'application suppose de former tous les acteurs et de les doter en outils pratiques adaptés à ces besoins (garantir l'anonymat des plaignants et informateurs, fournir des procès-verbaux de rencontres entre industriels et producteurs, rendre les producteurs capables, pour fournir l'usine, de disposer d'un plan d'affaire sur trois ans, etc.).

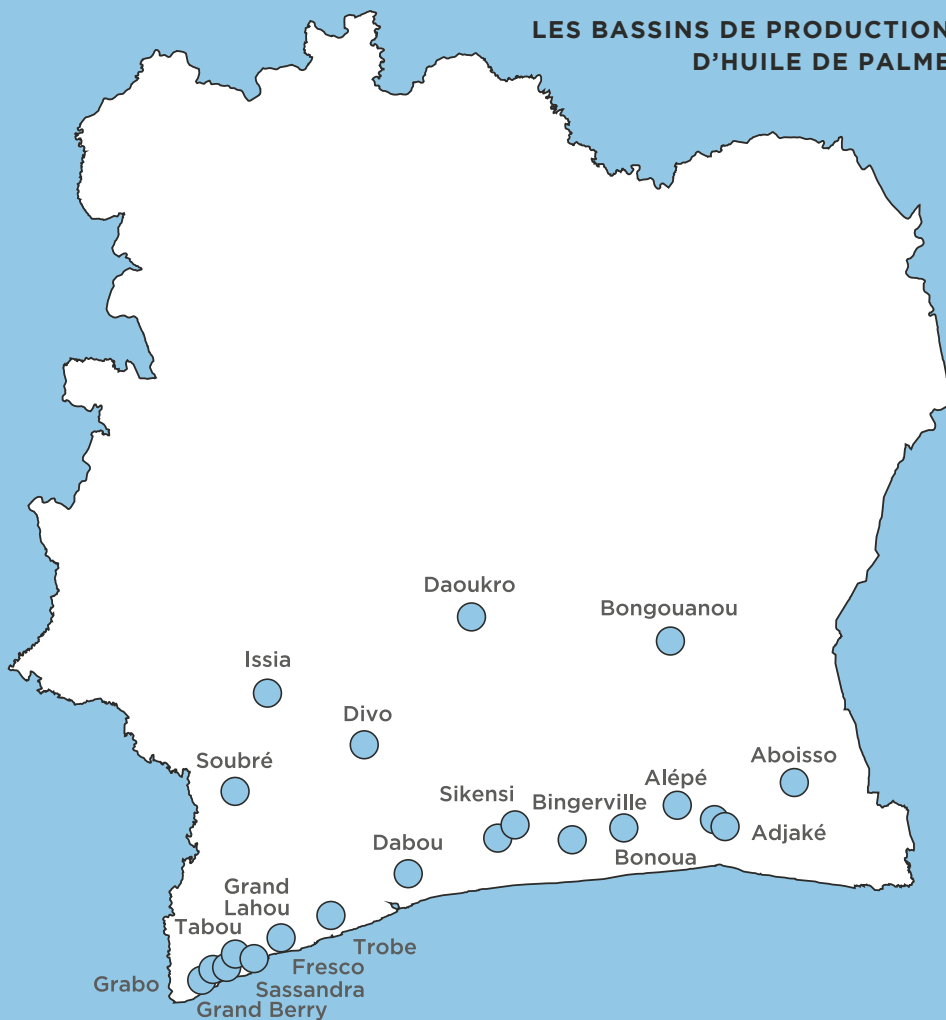
C'est cette dynamique qui conduit l'AIPH à devenir, en 2020, partenaire de la Tropical Forest Alliance (Initiative d'huile de palme durable en Afrique) et à signer une convention pour l'agriculture « zéro déforestation » dans la filière palmier à huile avec REDD+.

La filière a su, même si ces dispositifs doivent certainement être renforcés pour atteindre une dimension systémique, mettre en place un mécanisme de traçabilité des flux et un screening environnemental pour les créations de plantations et l'entretien des pistes agricoles.

CHIFFRES-CLÉS DE LA FILIÈRE PALMIER À HUILE EN CÔTE D'IVOIRE

- Production : 2 100 000 tonnes de régimes de palme par an, 450 000 tonnes d'huile de palme brute par an.
- Surfaces : 165 000 ha de plantations villageoises ; 75 000 ha de plantations industrielles.
- Exploitations : 40 000 planteurs de palmier à huile réunis en 32 sociétés coopératives membres de la Fédération nationale des sociétés coopératives et union des sociétés coopératives de planteurs de palmier à huile de Côte d'Ivoire (FENACOPAH-CI).
- Transformation : 16 grandes unités de production d'huile de palme brute dont la capacité totale installée est de 600 t/h ; 20 moyennes et petites unités de production d'huile de palme brute dont la capacité totale installée est de 180 t/h.

LES BASSINS DE PRODUCTION D'HUILE DE PALME



PRINCIPAUX ACQUIS DE L'AIPH

- L'AIPH a été désignée Agence d'exécution du Projet d'appui au secteur agricole en Côte d'Ivoire (PSAC), cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire, le Groupe Banque mondiale (IDA) et l'Agence française de développement (AFD-C2C).
- Mise en place des mécanismes de financement des activités de la filière (plants, pistes, recherche et encadrement).
- Mutualisation des ressources pour le financement des pistes avec la filière hévéa.
- Mise en place d'un dispositif de traçabilité des flux des produits de la filière.
- Adoption du screening environnemental pour les créations de plantations et l'entretien des pistes agricoles.
- Prise en compte du genre dans les activités de la filière.

Afrique subsaharienne

Annexe 2 : bilan offre-demande de l'huile de palme en Afrique subsaharienne et en Côte d'Ivoire

La Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde a réalisé des projections sur la production, la consommation et les échanges d'huile de palme dans douze pays d'Afrique subsaharienne, dont la Côte d'Ivoire, entre les campagnes 2017/18 et 2030/31. Il importe de souligner que ces projections ne sont pas des prévisions : elles ne font que prolonger les tendances historiques observées sur dix ans (2007/08-2017/18), sans imaginer aucun changement politique, économique ou d'une autre nature susceptible de les modifier. Leur utilité est donc simplement de servir de support à la réflexion prospective.

Les projections sont présentées pour l'Afrique subsaharienne, considérée globalement, puis pour la Côte d'Ivoire.

RÉTROSPECTIVE 2007/08-2017/18

La base de données du département de l'agriculture des Etats-Unis (USDA) répertorie en Afrique subsaharienne douze pays producteurs de palmier à huile : l'Angola, le Bénin, le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Pour la campagne 2017/18, la production d'huile de palme de ces douze pays s'élevait à 2,85 millions de tonnes. Plus de 90% de la production se répartit principalement entre cinq pays : le Nigéria, premier producteur d'huile de palme du continent, représente 36% de cette production, suivi de loin par le Ghana (18%), la Côte d'Ivoire (17%), la RDC (11%) et le Cameroun (9%).

Entre 2007/08 et 2017/18, la production a fait des progrès remarquables. Elle a été multipliée par 1,36, soit un rythme d'accroissement annuel moyen de 3%.

Malgré cette amélioration notable, la production demeure insuffisante pour satisfaire les besoins de consommation. En effet, la demande intérieure d'huile de palme s'est accrue bien plus vite que l'évolution de la production, passant de 4,16 millions de tonnes en 2007/2008 à 7,06 millions de tonnes en 2017/18, soit une hausse de 70% ou un taux de croissance annuel moyen de 5% sur 10 ans. La quasi-totalité de cette quantité est utilisée à des fins alimentaires, seuls 5% sont destinés à l'industrie non alimentaire (savons et autres). Rapportée au nombre d'habitants, la consommation par tête d'huile de palme en 2017/18

L'augmentation de la demande s'est accompagnée d'un doublement des importations nettes (imports moins exports). En 2007/08, les importations nettes (importations moins exportations) d'huile de palme de l'Afrique subsaharienne s'élevaient à 2,06 millions de tonnes, soit environ 50% de sa consommation totale. Elles se chiffrent à 4,19 millions de tonnes en 2017/18, soit deux fois son niveau de 2007/08, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 7% sur les 10 dernières années. Le niveau des importations nettes en 2017/18 représente près de 59% de la consommation totale.

PROJECTIONS 2017/18-2030/2031

Si on se projette sur les treize prochaines années, en supposant que les taux d'accroissement annuel moyen (TCAM) de la production, de la consommation et des importations nettes restent constants, on peut s'attendre aux résultats suivants (tableau 1) :

- à l'horizon 2030/31, la production d'huile de palme devrait s'accroître de 49% par rapport à 2017/18, à 4,25 millions de tonnes ;
- la consommation interne doublerait, à 14,02 millions de tonnes ;
- les importations nettes croîtraient à 10,54 millions de tonnes, ce qui correspondrait à une hausse de 151% par rapport à 2017/18.

Ainsi selon ces hypothèses, les importations nettes représenteraient 75% de la consommation intérieure en 2030/31 contre 59% en 2017/18 et 50% en 2007/08.

Si l'on souhaitait, dans les 13 prochaines années, maintenir constante la dépendance de l'Afrique subsaharienne aux importations nettes d'huile de palme, soit 59% de la consommation intérieure, et en supposant que la consommation continuera d'augmenter au taux annuel moyen observé sur les 10 dernières années, soit 5%, il faudrait augmenter la production de 129%. Celle-ci atteindrait alors 6,51 millions de tonnes en 2030/31, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7% par rapport à 2017/18.



TABLEAU 1. AFRIQUE SUBSAHARIENNE

RÉTROSPECTIVE 2007/08-2017/18

	Production (1000 t)	Consommation (1000 t)	Imports nettes (1000 t)	Population (1000)	imports nettes/ conso	Conso/ tête (Kg)
2007/2008	2 095	4 166	2 065	778 190	50%	5
2017/2018	2 850	7 063	4 195	1 022 664	59%	7
Taux de croissance annuel moyen (TCAM)	3%	5%	7%	3%	FARM d'après USDA	
Taux de croissance global	36%	70%	103%	31%		

PROJECTIONS 2007/08-2030/31 À TCAM CONSTANT

	Production (1000 t)	Consommation (1000 t)	Imports nettes (1000 t)	Population (1000)	imports nettes/ conso	Conso/ tête (Kg)
2017/2018	2 850	7 063	4 195	1 022 664	59%	7
2030/2031	4 252	14 029	10 541	1 418 333	75%	10
Taux de croissance annuel moyen (TCAM)	3%	5%	7%	3%	FARM d'après USDA	
Taux de croissance global	49%	99%	151%	39%		

PROJECTIONS 2017/18-2030/31 SI IMPORTS NETTES/CONSO = 59 %, AVEC TCAM CONSO CONSTANT

	Production (1000 t)	Consommation (1000 t)	Imports nettes (1000 t)	Population (1000)	imports nettes/ conso	Conso/ tête (Kg)
2017/2018	2 850	7 063	4 195	1 022 664	59%	7
2030/2031	6 516	14 029	8 277	1 418 333	59%	10
Taux de croissance global	129%	99%	97%	3%	FARM d'après USDA	
Taux de croissance annuel moyen (TCAM)	7%	5%	5%	39%		

Côte d'Ivoire

RÉTROSPECTIVE 2007/08-2017/18

Selon l'USDA, la Côte d'Ivoire se positionnait en 2017/18 comme le troisième producteur africain d'huile de palme, avec près de 17% de la production totale, derrière le Nigéria (36 %) et le Ghana (18 %).

Entre les campagnes 2007/08 et 2017/18, la production a augmenté de 66% à 481 000 t, soit un rythme d'accroissement annuel moyen de 5%. La demande intérieure a elle aussi fortement progressé : elle est passée de 180 000 t en 2007/08 à 352 000 t en 2017/18, soit une hausse de 81%, ce qui correspond également à une croissance annuelle moyenne de 6% sur 10 ans. Rapportée au nombre d'habitants, la consommation par tête d'huile de palme en Côte d'Ivoire était de l'ordre 13 kg/pers. en 2017/18, contre 9 kg/pers en 2007/08.

Toutefois, il faut noter que si l'Afrique subsaharienne dans sa globalité doit recourir à l'importation de quantités importantes d'huile de palme - 59% de part d'importations nettes sur la consommation - pour répondre à sa demande intérieure, cela est loin d'être le cas s'agissant de la Côte d'Ivoire. En 2017/18, les importations ne représentaient que 11% de la consommation ivoirienne d'huile de palme, ce qui correspond à une légère augmentation de 5% par rapport 2007/08.

Par ailleurs, les exportations ont connu une hausse spectaculaire en dix ans. De 94 000 t en 2007/08, les exportations ont considérablement augmenté (+ 133%) pour atteindre 219 000 t en 2017/18, ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 9%.
Projections 2017/18-2030/2031

Si on se projette sur les treize prochaines années, et en supposant que la production, la consommation, les importations et les exportations conservent le même taux de croissance annuel moyen que pendant les dix années précédentes, on peut s'attendre aux résultats suivants (tableau 2) :

- la production d'huile de palme devrait s'accroître de 94% par rapport à 2017/18 et atteindre 933 000 t à l'horizon 2030/31 ;
- la consommation interne augmenterait également de 116%, à 701 000 t en 2030/31 ;
- les importations croîtraient de 384%, à 179 000 t en 2030/31, ce qui correspondrait à 26% de la consommation interne contre 11% en 2017/18 ;
- enfin, les exportations seraient multipliées par trois par rapport à 2017/18, à 658 000 t.

Selon l'ONU, la population ivoirienne devrait progresser de 37% entre 2017 et 2030, à 33,3 millions. La projection d'augmentation de la consommation d'huile de palme pendant cette période correspond donc, selon nos calculs, à une hausse de la consommation par tête de 57%, à 21 kg, soit une substantielle accélération puisque la consommation par tête a crû de 42% entre 2007 et 2017.

TABLEAU 2. CÔTE D'IVOIRE

RÉTROSPECTIVE 2007/08-2017/18

	Production (1000 t)	Consommation (1000 t)	Imports (1000 t)	Exports (1000 t)	Population (1000)	Imports/ conso	Conso/ tête (Kg)
2007/2008	289	180	11	94	19 086	6%	9,4
2017/2018	481	325	37	219	24 295	11%	13,4
TCG	66%	81%	236%	133%	27%	FARM d'après USDA	
TCAM	5%	6%	13%	9%	2%		

PROJECTIONS 2017/18-2030/31 À TCAM CONSTANT

	Production (1000 t)	Consommation (1000 t)	Imports (1000 t)	Exports (1000 t)	Population (1000)	Imports/ conso	Conso/ tête (Kg)
2017/2018	481	325	37	219	24 295	11%	13,4
2030/2031	933	701	179	658	33 337	26%	21
TCG	94%	116%	384%	200%	37%	FARM d'après USDA	
TCAM	5%	6%	13%	9%	2%		

La Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, créée en 2005 et reconnue d'utilité publique en 2006, est un think tank dont la mission est de promouvoir des agricultures et des filières agroalimentaires performantes, durables et respectueuses des producteurs.

Elle privilégie une approche entrepreneuriale de l'agriculture, visant à :

- renforcer la capacité des exploitations à répondre à la demande en produits agricoles, en quantité et en qualité, et à augmenter leur productivité dans le cadre de systèmes de production durables ;

- accroître la résilience des agricultures aux chocs et aux aléas climatiques, sanitaires, et économiques, pour sécuriser les revenus et encourager les investissements ;

- structurer les filières agricoles et agroalimentaires, grâce notamment à une meilleure organisation des agriculteurs, pour faciliter leur accès au marché et leur permettre de nouer des relations équilibrées avec les industries et services d'amont et d'aval.

Par ses actions de think tank (études, colloques, groupes de travail), FARM nourrit le débat sur le développement durable de l'agriculture et éclaire les décisions des décideurs.

WWW.FONDATION-FARM.ORG

CONTACT@FONDATION-FARM.ORG

**Fondation pour l'agriculture
et la ruralité dans le monde**



**reconnue
d'utilité publique**

